



## Procès-Verbal

### Conseil Municipal Séance du 23 avril 2021

Convocation du 16 avril 2021

#### **Absent(s) Excusé(s) :**

Néant

Secrétaire de séance : Dany SICARD

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à l'Espace Galerne (rue des Sports)

#### **1 – Taux d'imposition**

Lors de sa séance du 26 mars 2021, le conseil municipal a voté les taux d'imposition pour l'année 2021. A cette date, les bases prévisionnelles n'étaient pas connues, ni les modalités de compensation de la perte de la Taxe d'Habitation. Ces informations ont été communiquées le 29 mars.

Suivant la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Le conseil municipal avait voté une augmentation de 0,50 % sur la part communale, il doit donc déterminer si la même augmentation est appliquée sur le nouveau taux (41,89 %) qui comprend la part communale (20,63 %) et la part départementale (21,26 %).

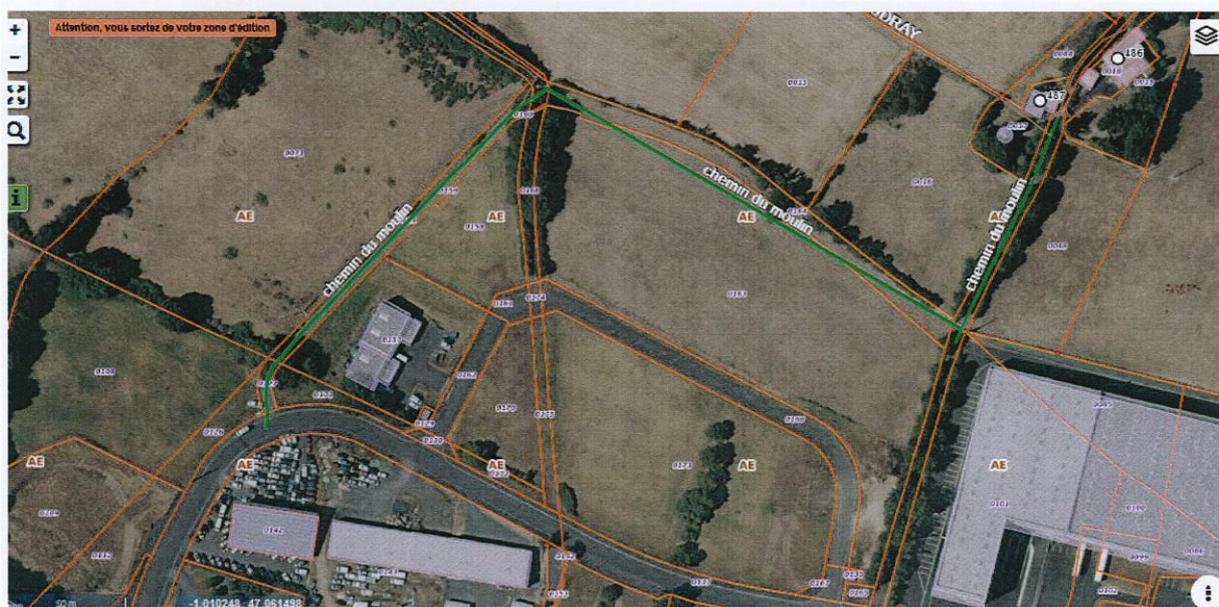
Le conseil municipal, par 3 voix pour une augmentation de 0,5 % et 15 voix pour une augmentation de 0,25 %, décide d'augmenter le taux de taxe foncière de 0,25 % pour l'année 2021.

#### **2 – Création voie « chemin du Moulin »**

Dans le cadre du dossier d'adressage, en lien avec la Poste, une voie n'a pas été dénommée.

Ainsi le chemin allant de la rue de Touraine au Moulin de la Croix Peltière n'a pas de nom.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de le dénommer « Chemin du Moulin »



### **3 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des rouleaux 3 »**

#### Vente de parcelles

Le conseil municipal autorise la vente des parcelles suivantes aux acquéreurs nommés ci-dessous :

- Lot n°12 à M. Samuel MOREAU et Mme Pauline JOUITTEAU de St Macaire-en-Mauges, commune déléguée de Sèvremoine
- Lot n°19 à Mme Sophie RETAILLEAU de St André de la Marche, commune déléguée de Sèvremoine
- Lot n°28 à M. Alexis CABRITA et Mme Manon SAMSON de La Romagne

### **4 – Lotissement « des Tisserands »**

Madame Marie-Pierre BOURGET quitte la séance.

Suite à l'acquisition de la propriété FONTENEAU décidée par le conseil municipal du 20 septembre 2019, à la dénomination du lotissement « des Tisserands » le 20 décembre 2019 et la signature des conventions de maîtrise d'œuvre acceptées le 31 janvier 2020, la commission Voirie-Lotissement a étudié le plan d'aménagement du lotissement « des Tisserands ». Celui-ci sera composé de 4 lots constructibles libres de tout constructeur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement proposé et de déposer la demande de permis d'aménager.

### **5 – Réfection et rénovation du terrain de football d'honneur**

Madame Marie-Pierre BOURGET reprend sa place.

Une consultation relative à la réfection et à la rénovation du terrain de football d'honneur a été lancée.

Quatre marchés différents ont été identifiés, à savoir :

- Le scalpage et le drainage du terrain
- L'engazonnement et les équipements sportifs
- L'arrosage du terrain
- L'entretien et la fertilisation du terrain sur deux années

Quatre sociétés ont été consultées.

#### a/ Marché de scalpage et drainage

Nom de l'entreprise	Montant HT
SPORTINGSOLS	66.727,00
EFFIVERT	56.870,40
GUY LIMOGES	36.492,00
SPARFEL	37.156,53

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de scalpage et drainage du terrain de football d'honneur à l'entreprise GUY LIMOGES pour un montant de 36.492,00 euros HT.

#### b/ Marché d'engazonnement et d'équipements sportifs

Nom de l'entreprise	Montant HT	Observations
SPORTINGSOLS	19.216,20	
EFFIVERT	9.165,45	Pas de réponse pour les équipements
GUY LIMOGES	20.491,80	
SPARFEL	25.750,29	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché d'engazonnement et d'équipements sportifs du terrain de football d'honneur à l'entreprise GUY LIMOGES pour un montant de 20.491,80 euros HT.

### c/Marché Système d'arrosage

Nom de l'entreprise	Montant HT
SPORTINGSOLS	42.977,00
EFFIVERT	37.593,50
GUY LIMOGES	30.837,20
SPARFEL	41.706,99

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de création d'un système d'arrosage du terrain de football d'honneur à l'entreprise GUY LIMOGES pour un montant de 30.837,20 euros HT

### d/Marché d'entretien et de fertilisation sur 2 ans

Nom de l'entreprise	Montant HT
SPORTINGSOLS	20.070,40
EFFIVERT	18.738,00
GUY LIMOGES	13.197,75
SPARFEL	17.008,92

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché d'entretien et de fertilisation du terrain de football d'honneur à l'entreprise GUY LIMOGES pour un montant de 13.197,75 euros HT

## **6 – Questions et informations diverses**

### a/ DIA 2 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une propriété située 2 rue de Bel-Air, cadastrée AA 81 et 82 d'une superficie totale de 366 m<sup>2</sup> appartenant à Mr et Mme François CHATAIGNIER pour un montant de 215.000 euros, à Mr et Mme Didier CESBRON de Saint Macaire en Mauges, commune déléguée de SEVREMOINE  
Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### b/ DIA 8 rue des Genêts

Il s'agit de la vente d'une maison située 8 rue des Genêts, cadastrée AA 387 d'une superficie de 458 m<sup>2</sup> appartenant à Mr et Mme Tony VIGNERON pour un montant de 152.000 euros, à Mr Arnaud MERAND de LA ROMAGNE  
Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### c/ DIA 16 ter rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une propriété située 16 Ter rue des Forges, cadastrée AA 580 et AA 581 d'une superficie totale de 1.050 m<sup>2</sup> appartenant à Mr et Mme Martial CHARBONNEAU pour un montant de 150.000 euros, à Mme Annette et Emmanuelle WUILPART d'AMIENS  
Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### d/ DIA 16 quater rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une propriété située 16 Quater rue des Forges, cadastrée AA 579 et AA 581 d'une superficie totale de 763 m<sup>2</sup> appartenant à Mr et Mme Martial CHARBONNEAU pour un montant de 150.000 euros, à Mme Annette et Emmanuelle WUILPART d'AMIENS  
Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### e/ DIA 9 bis rue de Vendée

Il s'agit de la vente d'une propriété située 9 bis rue de Vendée, cadastrée AD 155 et AD 158 d'une superficie totale de 1.620 m<sup>2</sup> appartenant à Mr et Mme Stéphane CHATAIGNER pour un montant de 250.000 euros, à Mr et Mme Jean-François OIZEL de Saint André de la Marche commune déléguée de SEVREMOINE  
Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ DIA 31 rue des Charentes

Il s'agit de la vente d'une maison située 31 rue des Charentes, cadastrée AI 445 d'une superficie de 448 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Sandy JACQ pour un montant de 167.000 euros, à Mme Constance POIRIER de LA BRUFFIERE.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

g/ Elections Départementales et Régionales : les dimanches 20 et 27 juin 2021 à l'Espace Galerne

h/ Sécurité au sein des lotissements

Il a été signalé à de maintes reprises que la vitesse était excessive au sein des lotissements. La question sera débattue en commission Voirie.

i/ Interventions musicales en milieu scolaire

L'Agglomération du Choletais propose à la commune de poursuivre le financement des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Actuellement 32 séances/an pour une classe.

Deux classes pourraient bénéficier chacune de 16 heures. L'école serait plutôt favorable à cette deuxième solution.

Actuellement, le coût est de 55 euros de l'heure + les frais de déplacement.

Les tarifs seront bientôt connus.